

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIERE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°4 – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISoire DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE SAAD

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil d'administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Les résultats estimés de l'exercice 2022 se décomposent ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Budget SAAD				
Résultat de l'exercice	56 426,25			7 172,20
Résultat antérieur	19 435,78		6 958,08	
Résultats anticipés	75 862,03			214,12

Le conseil d'administration inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Vu la délibération AS-23-22-06-2, portant annulation de la délibération AS-23-23-03-2,

Vu l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'accord du Conseil Départemental, par courrier en date du 6 juin 2023, d'affecter le résultat anticipé de l'exercice 2022 sur 3 années, au regard des circonstances exceptionnelles,

Monsieur le Président, propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 suivants :

	Budget annexe aide à domicile
Résultats 2022- Section de fonctionnement	- 75 862,03 €
Résultats 2022 - Section d'investissement	214,12 €

- d'affecter le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

	Budget annexe aide à domicile
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002) budget 2023	- 47 137,35 €
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002) budget 2024	- 14 362,34 €
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002) budget 2025	- 14 362,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

